

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 16 novembre 2017 à 18h30

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – Maire
Mmes Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Mr Maurice Eyzat, adjoints
Mmes Nathalie Brunet, Muriel Cazard, Patricia Lamagat, Isabelle Tersou
Mrs Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha

Excusés représentés : Mr Julien Boris par Mr Pascal Lagarrigue
Mr Daniel Mack par Mme Christiane Labrousse

Excusés : Mme Sonia Soulhol
Mr Firmin Ferrandery

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2017
2. Ecole : position de la commune pour l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018
3. Attribution des subventions 2017
4. Reversement de la quête des mariages à la coopérative scolaire
5. Cauvaldor :
 - approbation du procès-verbal de mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire
 - approbation des rapports d'activités - année 2016
6. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement - année 2016
7. Convention à passer avec l'association 30 millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants
8. Point sur les travaux en cours
9. Rapport des commissions
10. Questions diverses.

(Tous les rapports sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouvertures du secrétariat).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Tersou

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2017 est approuvé en tenant compte de l'information de Mr Eyzat, dans le point « Lutte contre les chats abandonnés », qui oblige, d'une part à rajouter que la législation interdit de nourrir les chats errants « sur la voie publique », et d'autre part à supprimer l'expression « sur place » dans le paragraphe s'adressant à ceux qui continuent à venir les nourrir.

2. Ecole : position de la commune pour l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ainsi que la réunion du conseil d'école convoqué en session extraordinaire le 1^{er} juillet 2017, puis fait part de celle qui s'est tenue le 9 novembre 2017.

Plusieurs communes du bassin de vie avaient déjà délibéré pour un retour à une semaine de 4 jours, à titre dérogatoire, dès la rentrée 2017-2018.

En réponse à cette démarche la commune avait reçu un avis défavorable du Directeur académique du Lot.

La commune de Saint-Laurent-Les-Tours, conjointement avec le conseil d'école du groupe scolaire Jean Lurçat, réuni le 09/11/2017, renouvelle sa demande pour un retour à la semaine de 4 jours avec une organisation de la journée qui serait la suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Afin de ne pas impacter le service de transport scolaire, les horaires actuels de début et de fin de journée restent inchangés.

Une enquête a été effectuée auprès des parents faisant ressortir à 60% le souhait d'un retour à 4 jours contre 40% pour conserver le rythme actuel. Il faut souligner la nette différence entre les parents des enfants des classes élémentaire et maternelle, ceux de maternelle souhaitant, à 73%, un retour aux 4 jours.

Mr le Maire rappelle également les difficultés d'encadrement qui apparaîtront à la rentrée 2018 avec le non-renouvellement du contrat aidé recruté initialement pour renforcer l'encadrement des temps périscolaires.

Il faut également tenir compte du fait que les parents rencontrent des difficultés le mercredi après-midi pour faire garder leurs enfants. L'école de Saint-Laurent-Les-Tours avait mis en place un partenariat avec l'ALSH « La ferme des cerisiers » qui proposait depuis deux ans un ramassage pour une dizaine d'enfants chaque semaine. La structure ayant fermé suite au non-renouvellement de ses contrats aidés, c'est une difficulté supplémentaire pour les parents. Bien évidemment ces derniers s'organiseront en fonction de leurs trajets domicile-travail et il existe sur le bassin de vie des ALSH qui accueillent déjà des enfants de la commune (Saint-Céré ou Biars-sur-Cère).

Mr le Maire souhaiterait une harmonisation des jours de classe des écoles du territoire et demande, ainsi, à Mr le Directeur académique de prendre sa décision en tenant compte de ce point.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de confirmer sa demande de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours et prie Mr le Directeur académique de suivre une même logique pour les communes du bassin de vie,
 - de donner procuration à Mr le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.
- Participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.)

Mr le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-Céré a transmis une demande de participation aux frais de fonctionnement du R.A.S.E.D à hauteur de 2,75 € par élève. Il souhaite attendre la position des communes environnantes et reporte la décision du conseil municipal à la prochaine réunion d'ici fin décembre 2017. Mme Muriel Cazard souligne l'importance des RASED, mis en difficulté des dernières années et même menacés de disparition. Certains élèves de Saint-Laurent-Les-Tours ont eu à bénéficier de ses services.

Pour mémoire, le RASED est installé dans les locaux de l'école Soulhol de Saint-Céré et les enseignants et éducateurs se déplacent dans les communes.

A ce jour, le conseil municipal n'est pas opposé à une participation de la commune mais désapprouve la méthode qui vise à imposer le système de participation choisi par Saint-Céré et, ce, sans concertation.

3. Attribution des subventions 2017

Mme Christiane Labrousse présente les demandes de subvention. Le conseil municipal décide de fixer le montant des subventions uniquement pour les associations dont les dossiers sont complets, à savoir :

- Association des Parents d'Elèves : 1500 €
- Association de Pétanque : 350 €
- Saint-Céré Rugby (club) : 700 € ; Mr Le Maire précise que la communauté de communes Cauvaldor devrait reverser 700 € à l'école de Rugby dans le cadre de sa prise de compétence en matière de soutien aux écoles de sport ; notre commune ne peut plus verser directement cette aide.
- Association les Effilochés : 350 €

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

La subvention au comité des fêtes reste en attente de la constitution d'un nouveau Bureau ; une assemblée générale est prévue le 28/11/2017.

Mr le Maire propose l'éventualité de revenir au système antérieur qui consistait à offrir les feux d'artifices au lieu de verser une subvention.

Concernant la demande de subvention de la société de chasse, le dossier devra être complété par la fourniture des statuts, du nombre d'adhérents et des ressources. Le conseil municipal souhaiterait que cette association organise au moins une manifestation annuelle ouverte au public et ne se contente pas seulement de demander une aide.

Mme Christiane Labrousse fait part de son entretien téléphonique avec le Président de l'association « France Adot » au cours duquel il lui a précisé que l'association du Lot n'existait plus ; il tient à remercier le conseil municipal pour son aide apportée chaque année.

4. Reversement de la quête des mariages à la coopérative scolaire

La régie d'encaissement des dons reçus lors des cérémonies ayant fonctionné, il est nécessaire de prendre une délibération pour reverser à la coopérative scolaire le produit de la quête ; 54,50 € ont été collectés lors du mariage de Mr et Mme JEHL.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

5. Cauvaldor :

- approbation du procès-verbal de mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire

Mr le Maire informe l'assemblée qu'un recensement des voies communales a été effectué lors du transfert de la compétence voirie à la communauté de communes de Cauvaldor. Il convient d'approuver le procès-verbal de mise à disposition de ces voies afin qu'elles soient répertoriées dans les comptes appropriés à l'actif de la commune.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- approbation des rapports d'activités - Année 2016

Mr le Maire informe que Cauvaldor a approuvé les rapports de ses activités de l'année 2016 et qu'il convient désormais de les soumettre au conseil municipal de chaque commune adhérente. Il rappelle que, comme cela était indiqué sur la convocation à cette séance du conseil municipal, ces rapports sont disponibles au secrétariat de la mairie et sur le site de Cauvaldor :

- Rapport d'activités 2016 de Cauvaldor
- Rapport d'activités 2016 de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Bonnefont

- Rapport d'activités 2016 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif
- Rapport d'activités 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes Cère et Dordogne
- Rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne
- Rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte Intercommunal des Ordures Ménagères

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour chacun de ces rapports votés individuellement.**

6. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement de la commune - Année 2016

Mr le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement de la commune pour l'année 2016 établi par le secrétariat de la mairie.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

7. Convention à passer avec l'association « 30 millions d'Amis » pour la stérilisation des chats errants

Ce point ayant déjà été abordé lors du précédent conseil, il est proposé de prendre la délibération pour autoriser Mr le Maire à signer une convention entre la commune et la fondation « 30 millions d'Amis ». Cette fondation, suite à la démarche faite par la mairie pour répondre aux doléances des citoyens, propose la stérilisation des animaux à ses frais.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

8. Point sur les travaux en cours

- Restauration des toiles de l'église

Deux devis seulement ont été reçus suite à la consultation lancée pour la restauration de quatre toiles à réinstaller dans le retable.

Nous avons contacté Mr Bru, du service patrimoine environnement du Conseil Départemental, qui devrait consulter la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour avis avant de nous donner sa propre appréciation sur ces devis.

- Toiture de l'église

Le choix du type de la tuile est en attente de la validation de Mr l'architecte des Bâtiments de France : nous attendons impatiemment sa réponse afin que les travaux démarrent au plus tôt.

- Mise en place de deux plaques au jardin du souvenir

Deux supports en marbre ont été mis en place sur le mur du jardin du souvenir afin que les plaques des personnes disparues puissent y être affichées.

9. Rapport des commissions

- **Commission des finances** : elle se réunira courant décembre afin de calculer la participation des communes ayant des enfants scolarisés à Saint-Laurent-Les-Tours aux frais de fonctionnement de notre école.

10. Questions diverses :

- **Ecole** : dans le cadre du plan vigipirate, les parties vitrées côté rue doivent être parées d'occultant. Une demande de devis est en cours.

Par ailleurs, le devis pour l'installation d'une alarme anti-intrusion a bien été signé mais nous attendons toujours l'engagement du fournisseur qui reste injoignable. Mr Rémi Frégeac ou Mr Jean-François Lavour, tous deux électriciens, seront contactés.

- **Eclairage public** : Mr le Maire informe que le réseau d'éclairage public nécessite de nombreuses réparations et propose qu'un programme global d'interventions soit élaboré. Mme Stéphanie Roussies propose de se rapprocher de la F.D.E.L. afin d'envisager un transfert de compétence en matière d'éclairage public..

- **Bassins de Labrunie** : la réception des travaux a été refusée pour divers problèmes ou malfaçons tels que l'érosion du fossé, la mise en herbe non satisfaisante et le tas de terre laissé à l'état d'abandon.

- **Stationnement** : plusieurs endroits de la commune font l'objet d'incivisme de la part des administrés qui se garent n'importe où malgré des panneaux d'interdiction, notamment dans certains carrefours ou virages et près des aires de conteneurs à ordures.

Il est rappelé que les riverains peuvent eux-mêmes alerter la gendarmerie.

Certains panneaux d'interdiction de stationner étant, semble-t-il, peu visibles, il est proposé de les surélever pour les mettre plus en évidence.

- **Halle** : Mr le Maire propose de se renseigner sur le coût de l'installation d'une bâche amovible sur le pourtour de la halle, ce qui permettrait de l'utiliser par temps de vent ou de pluie et d'agrandir la salle des fêtes lors de certaines manifestations hivernales.

Réunions :

- L'Assemblée Générale du club de la pétanque aura lieu le 18/11 à 18h.
- L'Assemblée Générale du comité des fêtes est prévue le 28/11 à 20h30.
- Une rencontre est proposée par Mme Huguette TIEGNA, Députée du Lot, le 25/11 à 10h30 à la maison Lascabanes de St-Céré en présence des élus du canton.
- Le Congrès des Maires de France à Paris, auquel Mr le Maire participera, aura lieu du 21 au 23/11.
- Le pot de fin d'année avec les élus et les agents est fixé au 15/12/2017 à 19h. Une invitation sera adressée à chaque agent.

Fin de séance : 21h.

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE